

Groupe des locataires du
chemin De-La-Montagne
102, chemin De-La-Montagne
1224 Chêne-Bougeries

Recommandé
Swiss Life Asset Management AG
A l'attention de M. Rafael Meyer
Avenue de Rumine 13
Case postale 1307
1001 Lausanne

Chêne-Bougeries, le 28 février 2024

Concerne : non-respect des bandes d'urgence accès pompier à proximité
des allées 100 et 134

Cher Monsieur,

Depuis plusieurs mois, nous constatons que ces bandes d'urgence accès pompier bien délimitées par des marquages au sol ainsi que les bandes jaunes ne sont pas du tout respectées par les véhicules.

Après en avoir discuté plusieurs fois avec la régie Livit, une solution a pu être trouvée pendant les heures d'ouverture de la conciergerie, c'est-à-dire de 07h00 à 17h00 et des plaintes sont maintenant déposées sur les véhicules mal garés.

Mais, en dehors de ces heures, surtout les soirs et les week-ends, ces endroits sont envahis par des voitures et des camionnettes. On peut parfois en compter plus d'une dizaine devant les allées 100 et 98, au-dessus du 134, et devant les barrières munies d'un cadenas spécial pour les urgences.

Et cela sans compter celles qui se garent dans la montée des garages Z et central menant au chemin De-La-Montagne, dans l'arrondi du garage I devant les panneaux du chantier du centre commercial où des écriteaux « interdiction de stationner » sont bien visibles. On peut aussi ajouter maintenant de plus en plus en motos (jusqu'à 6 motos/scooters) qui se garent le soir entre les immeubles Z et I, derrière les potelets !

Et comme personne n'amende ces véhicules, c'est une invitation ouverte à se garer n'importe où !

Au vu de ce qui se passe, nous sommes très inquiets ainsi que de très nombreux locataires quant à la sécurité de tout un chacun si un incendie se déclarait dans l'une des allées ou qu'une ambulance devait intervenir rapidement car tout est bouché par ces véhicules. Ces bandes d'urgences ont un rôle bien précis à jouer et ce n'est pas pour rien que vous avez marqué ces places avec de la peinture et une annotation « accès pompier ».

Nous relevons que si un incident grave devait se dérouler, vous propriétaire, la régie et les détenteurs des voitures mal garées en seraient évidemment responsables.

Malheureusement, nous n'avons pas de succès auprès de la régie en lui demandant de pouvoir intervenir les soirs et les week-ends : une société de surveillance coûterait trop cher nous dit-on et elle n'aurait pas d'autres moyens de régler cette affaire.

Pourtant, c'est bien ce qui a été fait en fin de chantier et qui a permis pendant de long mois que les choses rentrent dans l'ordre.

